



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLO

ID : 018-200000933-20221219-2022_12_091-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 13 décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 19 décembre 2022 **Délibération n° 2022-12-091**

Retrait de la délibération n°2021-09-083 du 27 septembre 2021 concernant la cession de la parcelle AX169

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 22

Nombre de votants : 30

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, M. Olivier JACQUINOT, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Martine MALLET a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Cécile ABDELLALI a donné pouvoir Mme Laurence RENIER,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir Mme Denise SOULAT,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Joël COULON a donné pouvoir M. Bernard DAUTIN,
M. Alain URBAIN a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, M. Bernardino ADDIEGO et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Dominique TURPIN

Par délibération n° 2021-09-083 du 27 septembre 2021, le Conseil communautaire s'est prononcé sur la cession d'une parcelle située sur la ZAE les Aubépins à Argent-sur-Sauldre au profit de la SCI Robin Fruteau.

Par la suite, et au moment de constater cette cession devant Notaire, le représentant de la SCI a remis en cause la contenance exacte de la parcelle malgré le document d'arpentage fourni. Il a ensuite remis en cause le caractère viabilisé de la parcelle, demandant l'installation des coffrets de raccordement eau, électricité, fibre sur la parcelle.

Les caractéristiques du terrain ayant été modifiées et la délibération n° 2021-09-083 n'ayant fait l'objet d'aucun commencement d'exécution, il est proposé au conseil de retirer la délibération initiale.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLO

ID : 018-200000933-20221219-2022_12_091-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : DÉCIDE de retirer la délibération n° 2021-09-083 portant vente de terrain sur la ZAE les Aubépins à Argent-sur-Sauldre.

Pour extrait conforme

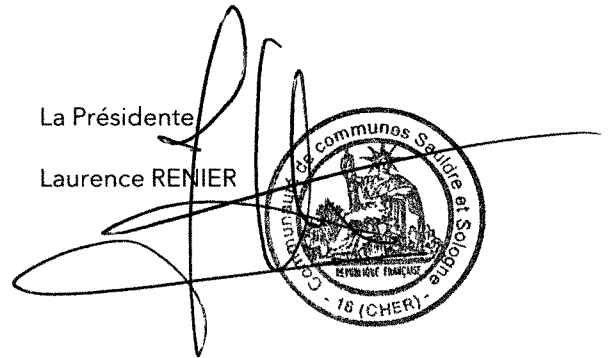
La secrétaire de séance,

Dominique TURPIN



La Présidente

Laurence RENIER



The stamp is circular with the text "Communauté de communes Sauldre et Sologne" around the top and "18 (CHER)" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle and a tree. The text "REVENUE FINANCIERE" is written below the coat of arms. A large, stylized signature is written over the stamp.

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/12/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.